

Photo
d'identité
obligatoire

FICHE D'AUTORISATION PARENTALE D'ACCES AUX NAVETTES MUNICIPALES DU MERCREDI

SAISON 2018 / 2019

IDENTITE DE L'ENFANT INSCRIT

Nom : Prénom :
Né(e) le :/...../.....
Club : Athlétisme Football Rugby

REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom :
Adresse :
.....94300 Vincennes (**Uniquement**)
Tél. Fixe Portable Travail.....
E-m@il@.....

ARRET NAVETTE RETENU POUR L'ENFANT

(Choisir une heure de départ **et** une heure de retour à l'arrêt choisi)

Heures de DEPART de la navette bus (*)				
JS. Lemaître	Hôtel de Ville	Berlioz	Carnot	Stade
13h00	13h10	13h20	13h25	13h30
14h00	14h10	14h20	14h25	14h30
15h10	15h20	15h25	15h30	15h35
16h05	16h15	-	-	16h35
17h00	17h10	17h15	17h20	17h25

Heures de RETOUR de la navette bus(*)				
Stade	Carnot	Berlioz	JS. Lemaître	Hôtel de Ville
14h50	14h55	15h00	15h10	15h20
15h45	15h50	15h55	16h05	16h15
16h40	16h45	16h50	17h00	17h10
18h20	18h25	18h30	18h40	18h50

(*) Arrêts des navettes municipales

L'enfant rentre seul OUI - NON

L'enfant est déposé et repris par ses parents aux points d'arrêt aux horaires définis..... OUI - NON

Rayer les mentions inutiles

Si l'enfant est déposé et/ou repris par **une autre personne que les parents** aux points d'arrêt aux horaires définis, merci de compléter ses coordonnées :

Nom : Prénom :
Adresse :
Age de la personne ans
Tél. Fixe Portable Travail.....
E-m@il@.....

Je soussigné(e), M. - Mme autorise mon enfant, à prendre la navette municipale du mercredi dans les conditions précisées sur la présente, et m'engage à ce qu'il respecte les règles d'accès à bord telles qu'indiquées au verso.

Fait le :/...../..... à Vincennes

Signature

REGLES D'ACCES A BORD

RAPPEL DES ARRÊTS DE LA NAVETTE

ARRÊT	ALLER	RETOUR
Place Jean-Spire Lemaître	Avenue des murs du parc (Face au magasin <i>Carrefour Market</i>)	Place du Maréchal Lyautey (à l'angle de l'avenue des Murs du Parc)
Hôtel de Ville	Devant Coeur de Ville	
Berlioz	Place Bérault en face du N°1 de l'avenue Victor Basch	Devant le N°61 de l'avenue de Paris
Carnot	Devant la statue de Saint-Louis	Square André-Malraux (au bout de la Place Carnot)

RETOUR DES NAVETTES

Lors des trajets de retour du stade, les enfants sont déposés aux arrêts de la navette municipale selon les dispositions précisées au recto.

En cas d'absence ou de retard de la personne responsable de l'enfant à l'arrêt défini sur la fiche parentale, l'enfant **ne sera pas autorisé à descendre du car**.

Il sera déposé à la fin du trajet de la navette, au point d'accueil municipal, situé dans le hall de « Cœur de Ville » où une hôtesse se chargera de prévenir ses parents de sa présence.

Aussitôt les parents avertis, l'enfant devra être récupéré dans un court délai. Dans le cas contraire, la municipalité sera contrainte de prendre d'autres dispositions.

RÈGLES D'ACCÈS À BORD DES NAVETTES

Seuls les enfants vincennois, ayant retourné au club leur « **fiche d'autorisation parentale** » dûment remplie et signée, sont autorisés à accéder aux navettes municipales de la ville de Vincennes.

Les passagers sont tenus de voyager **assis** et de porter leur **ceinture de sécurité**.

Il est exigé que les sportifs aient **une tenue correcte** :

-Tenue vestimentaire propre et sèche

-Chaussures propres

-Les chaussures de football (crampons) sont interdites

Il ne sera toléré **aucune grossièreté**, insulte ou geste déplacé à l'encontre du chauffeur, de l'accompagnateur, ou des autres passagers.

Il est également demandé d'éviter les sandwiches, gâteaux, bonbons ou tout autre aliment susceptible de dégrader ou de salir l'intérieur du bus.

Lu et approuvé le : / / à Vincennes

Signature